



NOTE D'INFORMATION COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La rentrée des classes dans le cadre d'un protocole, mis à jour pour l'année 2022-2023.

Rentrée des classes de 6° : comme prévu, elle est fixée au jeudi 1^{er} septembre de 8h20 à 17h (8h20/16h pour tous les élèves Ulis)

Les parents pourront accompagner leur enfant dans la cour du collège pour l'appel des élèves dans chaque classe.

Votre enfant devra se munir d'un cahier, d'une trousse, de quelques feuilles, et de l'attestation d'assurance scolaire qu'il remettra à son professeur principal si vous l'avez déjà en votre possession.

Comme prévu, une première réunion se tiendra en extérieur avec les parents disponibles, dès 9h, une seconde réunion pour les parents indisponibles le matin sera organisée à 17h, toujours en extérieur. Début des cours le vendredi 3 septembre à 8h20.

Rentrée des 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} :

Elle aura lieu le vendredi 2 septembre de 8h20 à 17h (soit plus tôt, en fonction de l'emploi du temps et du régime de sortie choisi). Chaque classe passera les 2 premières heures avec son professeur principal, puis début de l'emploi du temps normal à 10h30.

Protocole sanitaire :

Celui-ci comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées.

- socle ;
- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau orange ;
- niveau 3 / niveau rouge.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Les grands principes de la rentrée 2022 :

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, **il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.**

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

Le cadre sanitaire ainsi que des documents d'information et de communication (FAQ, infographies, etc.) sont disponibles sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Organisation scolaire :

L'objectif de cette rentrée est de reprendre une scolarité normale et la plus sereine possible.

- **Les cours :**

Reprise du fonctionnement habituel du collège : Chaque classe se déplace entre les cours.

- **Restauration :**

Reprise du fonctionnement habituel de la restauration.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Principal,
M. PEREZ